

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023****N°DCM-2023-074****OBJET :****DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC**

RPQS 2022

Eau potable

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 17 octobre 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. MORIN représenté par Mme ROBIN - M. DI CARLO représenté par M. PERREAULT - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - Mme D'ALMEIDA représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 27

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation faite aux communes de présenter à l'assemblée délibérante le RPQS de l'eau potable ;

Monsieur JACQUARD confirme aux conseillers municipaux que l'entreprise SUEZ a transmis son rapport annuel du délégataire qui reprend notamment la synthèse de l'année, la présentation du service, la qualité du service, et les comptes de la délégation. Le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable a été envoyé à chaque conseiller municipal avec la convocation. Il propose de l'approuver ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2022.

Ainsi délibéré le 23 octobre 2023

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 03 NOV. 2023

Et dépôt en Préfecture

Le : 03 NOV. 2023

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20231023-DCM-2023-074-DE
Date de réception préfecture : 03/11/2023